UNIVERSITE PARIS CITE

Le président d'Université Paris Cité,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le décret n° 2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 22 mars 2024 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation et fixant le nombre et la répartition des postes offerts à ces recrutements ;

ARRÊTE

Article 1er : La commission de sélection pour le recrutement externe sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation, BAP J, emploi-type : Adjoint-e en gestion administrative, organisé par Université de Paris, est composée ainsi qu'il suit :

Madame Charlène D'HEYGERE, Université Paris Cité, présidente
Madame Audrey ALLEE, Université Paris Cité, membre
Monsieur Olivier GRANGER, Inalco, membre
Monsieur Jonathan GALLERNE, Université Paris Cité, membre
Monsieur Johan NAGULESWARAN, Université Paris, Suppléant

Article 2 : Le Directeur Général des Services de l'Université est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris , le 21 juin 2024

Edouard KAMINSKI